

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-429 DU 13 AOUT 2009

Chargeant Monsieur HOUAGA Léandre, Ministre Chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé, de l'intérim de Monsieur Bernard Lani DAVO pour compter du 10 août 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009 -260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009 – 420 du 11 août 2009 chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim du Président de la République pour compter du 11 août 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Bernard Lani DAVO**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, son intérim sera assuré par Monsieur **HOUAGA Léandre**, Ministre Chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé, pour compter du 10 août 2009.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 13 AOUT 2009
Par Le Président de la République,

Chef de L'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale chargé de l'intérim,



Pascal I. KOUPAKI